Conseil Municipal de Jeunes de Saint-Sauveur : Informations générales aux parents et jeunes candidates et candidats

Le Conseil Municipal de Saint-Sauveur a souhaité la création d'un Conseil Municipal des Jeunes à Saint-Sauveur pour :

- 1. Permettre aux jeunes de Saint-Sauveur d'évoluer au sein de leur village en les aidantà devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune ;
- 2. Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de leur commune en portant des projets;
- 1. Prendre en compte la parole des Jeunes Conseillers et des jeunes en général ;
- 2. Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à l'exercice de celle-ci.

La création du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Sauveur se fait en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ». Le Conseil Municipal des Jeunes sera présidé par M. le Maire ou par l'un de ses adjoints (art. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal des Jeunes est nommé pour une durée de 2 ans, parmi les jeunes domiciliés à Saint-Sauveur âgés de 7 ans révolus à 17 ans révolus, jusqu'à la veille du jour anniversaire de ses 18 ans. Au-delà de 19 candidatures, les éventuels jeunes conseillères et conseillers seront désignés par tirage au sort parmi la liste des candidates et candidats. Les candidates et candidats non retenus seront suppléants.

Ces jeunes conseillères et conseillers représentent les enfants auprès des élus adultes ainsi que lors des cérémonies officielles. Leur rôle est d'être le porte-parole de leurs camarades, de proposer et de réaliser des projets. Ils se rencontrent lors de commissions, consacrées à travailler sur leurs propositions; celles-ci sont validées lors de réunions plénières et concrétisées dans le cadre d'un budget alloué.

Si tu veux faire un premier pas dans la vie de citoyen, saisir l'opportunité pour suivre de près l'évolution d'un projet, rencontrer et échanger avec d'autres Jeunes Conseillers, alors n'hésite pas à poser ta candidature.

> 74, rue Aristide Briand 60320 Saint-Sauveur 03 44 38 70 70 - Fax : 03 44 38 70 74 Courriel: secretariat@saint-sauveur60.fr